Image not found or type unknown

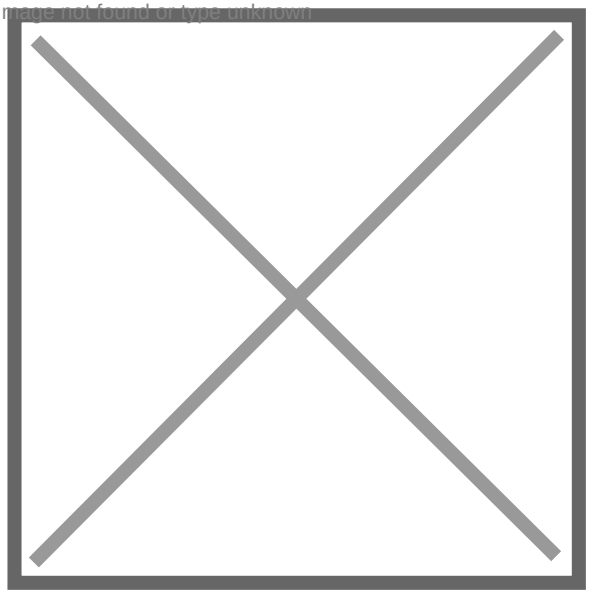

# Crédit et dossier de surendettement

Par **Jaco22**, le **16/06/2015** à **13:01**

Bonjour,
je suis séparée de fait de mon mari depuis 2009, il a contracté un crédit en me mettant co-emprunteur en imitant grossièrement ma signature. Il n'a pas remboursé ce prêt, il y a eu un jugement dont je n'ai eu la connaissance que lorsqu'un huissier a envoyé un courrier chez moi. J'ai porté plainte contre mon mari mais il y avait prescription.
De plus, je me suis mise en ménage et séparée d'un homme avec qui j'ai souscrit des crédits à mon nom et lui co-emprunteur, étant seule à rembourser tout cela j'ai fait un dossier de surendettement.
Tous les organismes de crédits sont calmés, mais c'est moi qui vais devoir tout rembourser, quels sont mes recours pour que chacun paye sa part?
Merci de votre attention et bonne journée

Par **aguesseau**, le **16/06/2015** à **16:40**

bjr,
le principe quand on est co-emprunteur , c'est que l'organisme de crédit peut réclamer le remboursement à n'importe lequel des emprunteurs, généralement le plus solvable, voir aux 2 emprunteurs.
dans ce type de crédit, il n'y a pas de part, chacun est tenu pour le tout.
donc je ne vois pas de recours et pour le futur éviter d'être co-emprunteur.
mais n'oubliez pas qu'un créancier (crédit à la consommation)ne peut pas réclamer son paiement plus de 2 ans depuis le dernier impayé (prescription).
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés